

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, SALLIÈRE Robert, WAX Nicolas, CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, PERNET Florian, OLIVIER Pascal, DUSSUD Alain, GORRE Alfred.

**ABSENTS** : néant.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. WAX Nicolas.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2014 ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- Taxe de séjour
- Taxe d'assainissement
- Conseillers communautaires
- Travaux en forêt
- Crédit de fonctionnement école
- Questions diverses

En préambule, Monsieur le Maire expose les faits qui ont conduit Mme Marie-Sophie Le Biez à démissionner de son mandat de conseillère municipale et par voie de conséquence de ceux de déléguée de la commune à la Communauté de Communes de l'Arvan et au SIVAV : les obligations professionnelles de l'intéressée l'empêchant de participer régulièrement aux réunions, une gêne dans le fonctionnement de ces instances a été ressentie. Ayant été informée de ce dysfonctionnement, Mme Le Biez a choisi de démissionner.

### TAXE DE SÉJOUR

Monsieur le Maire indique que la taxe de séjour instituée en 2001 s'élève à 0,30 euros par nuitée et par personne et la question se pose de l'opportunité d'en relever le montant.

Les nouvelles dispositions prévues par la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 – art 67 prévoient pour les catégories d'hébergements présents sur la commune une fourchette allant de 0,20 € à 0,75 €. En outre elle a relevé le seuil d'exonération de cette taxe de 13 ans à 18 ans, ce qui peut induire une baisse de recettes.

Le montant de ces recettes est affecté au fleurissement. Le produit en est en moyenne de 500 € par an.

Des remarques sont émises sur le fait que tous les séjours ne sont pas forcément déclarés.

Monsieur le Maire indique que ces nouvelles dispositions seront portées à la connaissance de la population par bulletin municipal, site internet et lettre à tous les habitants.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'augmentation de la taxe de séjour dont le montant sera fixé lors du prochain conseil municipal consacré au budget.

Le conseil municipal d'ALBIEZ LE JEUNE, après en avoir délibéré, confirme, à l'unanimité, l'augmentation de la taxe de séjour.

Monsieur Pascal Olivier quitte la séance à 18 h 17

## TAXE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que la commune paie une taxe de pollution d'environ 1 000 € à l'Agence de l'Eau. Afin de couvrir cette dépense il conviendrait d'instituer une taxe d'assainissement. Jusqu'à ce jour c'est le budget général qui finance cette dépense, ce qui constitue une anomalie.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne que cette taxe doit également financer l'entretien du réseau collecteur d'assainissement et provisionner la construction de la future station d'épuration.

Monsieur le Maire précise que la taxe d'assainissement est liée à la possession d'un compteur d'eau.

Monsieur Alfred Gorré demande comment seront considérés les immeubles avec un compteur collectif.

Monsieur Jérôme Olivieri (membre de la commission eau à la communauté de communes) indique que ce sujet fait l'objet d'une étude particulière par cette commission, qu'il peut être posé des sous-compteurs ou que le prix pour un gros compteur collectif sera plus élevé.

Monsieur le Maire indique que les taxes seront dues avec des taux différents pour l'assainissement collectif et l'assainissement individuel. La commune supporte en effet les frais de contrôle de ces dernières installations.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'institution d'une taxe d'assainissement dont les taux seront fixés lors du prochain conseil municipal consacré au budget.

Monsieur Pascal Olivier rejoint la séance à 18 h 38.

Le conseil municipal d'ALBIEZ LE JEUNE, après en avoir délibéré, confirme, à l'unanimité, l'institution d'une taxe d'assainissement.

## CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire indique que l'article L273-12 du code de Collectivités Locales prévoit :

*« En cas de cessation concomitante par un élu de l'exercice d'un mandat de conseiller communautaire et d'une fonction de maire ou d'adjoint , il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire pris dans l'ordre du tableau établi à la date de l'élection subséquente du maire et de ses adjoints ».*

En conséquence, Monsieur Florian Pernet devient délégué titulaire et Monsieur Pascal Olivier délégué suppléant.

En ce qui concerne la représentation au SIVAV, les statuts de cette instance prévoient que ses membres sont élus par la Communauté de communes et les communes de St Alban et de St Colomban-des-Villards.

Monsieur le Maire pose la question de l'opportunité du maintien du poste de 3e adjoint.

Le conseil municipal d'ALBIEZ LE JEUNE, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la suppression du poste de 3e adjoint.

## TRAVAUX EN FORÊT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2015.

La nature des travaux est la suivante : dégagement, dépressage de semis naturels : Parcelles 20 – 21.

Le montant estimatif des travaux est 9 855,00 euros HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

- Dépenses subventionnables 9 855,00 €
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 2 957,00 €
- Montant total des subventions 2 957,00 €

La somme totale à la charge de la commune s'élève à 6 898,00 euros HT (autofinancement).

M. Philippe Guy précise que l'ONF a tenu compte de la diminution annoncée du budget de la commune pour définir la consistance des travaux. Cet investissement, malgré son coût, demeure nécessaire pour la préservation d'un bien patrimonial sur le long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement présenté,
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- demande au conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention,
- atteste que la commune relève du régime de TVA suivant : régime forfaitaire agricole.

## **CREDIT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE**

Monsieur Philippe Guy, 1er Adjoint chargé des finances, détaille la demande de crédits de fonctionnement présentée par la directrice de l'école d'Albiez-Montrond pour la participation de la commune d'Albiez-le-Jeune au fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2015/2016. :

Nombre d'enfants de la commune scolarisés au 10 février 2015 : 17.

(Crédit de fonctionnement attribué en 2014/2015 : 80,00 € par enfant)

Soit :  $80,00 \times 17 = 1\ 360 \text{ €}$ .

Monsieur Philippe Guy rappelle que les dépenses cumulées pour l'enfance (école, halte-garderie, rythmes scolaires, Club des Sports) avoisinent 50 000, 00 €.

Le conseil municipal d'ALBIEZ LE JEUNE, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'octroi de cette participation pour le montant demandé, soit 1 360 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire émet un avis personnel défavorable quant au maintien du voyage scolaire prévu au printemps à Paris, en raison des menaces qui pèsent sur la population dans cette partie du territoire, pour des questions de sécurité et de responsabilité. Il estime qu'un voyage plus proche, avec des apports culturels ou scientifiques de haute qualité pourrait être organisé compte-tenu des crédits déjà alloués à ce voyage.

Monsieur Philippe Guy se déclare du même avis.

Monsieur Nicolas Wax indique qu'il est d'avis contraire.

### **DENEIGEMENT**

Monsieur Robert Sallière, 2e adjoint chargé des travaux, tient à rappeler les priorités pour le déneigement :

- 1 : dégagement des voies de circulation
- 2 : dégagement des parkings publics
- 3 : dégagement des parkings privés de tourisme
- 4 : dégagement des accès particuliers.

Il précise que cet ordre peut être modifié en fonction des nécessités du service et que le déneigement gratuit des accès privés n'est pas une obligation, mais une facilité accordée aux habitants par les précédentes municipalités.

### **AIDE AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qui sera adressée aux associations œuvrant sur le territoire de la commune les invitant à présenter leurs demande d'aides (matérielles ou financières) de façon à ce qu'elles puissent être prises en compte dans le prochain budget en cours de préparation.

### **TRAVAUX SUR LES BATIMENTS**

Monsieur Robert Sallière expose au Conseil que la grande salle de l'ex-musée maison Fontanel, a été entièrement débarrassée du matériel maintenant stocké au garage communal. Peut-être serait-il judicieux de profiter qu'elle soit vide pour l'aménager en carrelant le sol et en habillant les murs d'un bardage bois ?

Monsieur le Maire suggère plutôt une réfection sommaire : peinture au sol et sur les murs, ces travaux n'ayant pas encore été ni étudiés ni programmés.

Il a été demandé au Comité des Fêtes, utilisateurs de cet espace de ne rien y entreposer tant qu'une décision n'est pas prise.  
Un devis estimatif devra être établi, de même que pour le local archives prévu dans les combles de la mairie.

### **SENTIERS DE RANDONNÉE MONTRICHER-ALBANNE**

Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers sur le fait qu'une collaboration peut être engagée avec la commune voisine de Montricher-Albanne qui met en place des chemins de randonnées à thème sur son territoire.

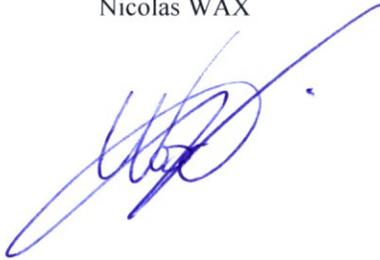
Il est décidé qu'une rencontre sera organisée avec les élus et techniciens qui travaillent sur ce projet afin d'étudier notre participation éventuelle en fonction de l'intérêt pour Albiez-le-Jeune et du coût de l'opération.

### **SENTIERS DE RANDONNÉE ENTRETENUS PAR LE SIVAV**

Monsieur Florian Pernet expose les travaux de la commission « chemins » pour la définition des sentiers entretenus par la commune et ceux par le SIVAV. Une réunion aura lieu avec le technicien du SIVAV le mardi 27 février pour avaliser cette répartition.

La séance est levée à 20 h 06.

Le secrétaire de séance  
Nicolas WAX



Vu pour affichage le 1er mars 2015  
Le Maire  
Jean-Michel REYNAUD

